

Programme d'activités 2020

au service des politiques publiques de prévention du risque d'inondation
adopté lors de l'assemblée générale du CEPRI du 3 juillet 2019.

Le programme d'activité reposera en 2020, sur cinq axes :

- **Représenter** nationalement les collectivités territoriales, aux côtés des autres associations ;
- **Innover et développer** de nouveaux outils aux services des collectivités territoriales ;
- **Accompagner** les collectivités dans leurs projets sur la mise en œuvre des politiques locales ;
- **Structurer un réseau européen,**
- **Proposer un catalogue de formation sur la gestion du risque inondation**

tout en s'appuyant sur les compétences d'un réseau d'experts pour asseoir les orientations scientifiques et techniques du CEPRI et sur la structuration d'un réseau de collaborations européennes de plus en plus dense.

Représenter nationalement les collectivités

✓ Prendre part aux échanges nationaux et européens sur l'évolution des politiques publiques

Contribuer activement à la réflexion sur les évolutions européennes (réflexion sur harmonisation des Directives européennes), législatives ou réglementaires, concernant la politique de gestion des risques d'inondation, **et à l'ensemble des consultations** concernant le risque inondation.

Participer activement aux groupes de travail mis en place par les représentants de l'Etat dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie nationale de gestion des risques d'inondation.

Suivre aux côtés des représentants du Ministère de la transition écologique et solidaire **les enseignements tirés des ateliers territoriaux dans un objectif de valorisation et de capitalisation.**

Suivre les travaux du service central d'hydrométéorologie et d'appui à la prévision des inondations (SCHAPI) sur la prévision des inondations en participant au conseil d'orientation et d'appui scientifique et technique (CODOST).

✓ Mobiliser sur les outils 2020 de la gestion des risques inondation

Aider à la compréhension des textes et des méthodes pour contribuer à une plus grande implication des collectivités territoriales dans l'ensemble des processus, en cours, en particulier dans les processus

concernant l'adaptation des territoires aux effets du changement climatique (territoires littoraux,...). .
Veiller à ce que les collectivités soient associées, au premier rang des parties prenantes, à la mise en œuvre de tous les nouveaux outils concernant la gestion du risque inondation.

Suivre la mise en œuvre du **Décret sur les PPR inondation**.

Suivre la mise en œuvre du **second cycle de la Directive Inondation**.

Accompagner la suite du grand prix d'aménagement pour aider à l'émergence de territoires plus robustes au regard du risque inondation, favorisant l'émergence de bonnes pratiques (techniques constructives adaptées, quartiers et opérations « modèle »...).

✓ **Apporter une expertise auprès de la Commission mixte inondation (CMI) et du Conseil d'orientation pour la prévention des risques naturels majeurs (COPRNM)**

Apporter un appui aux représentants du CEPRI et, à leur demande, à ceux des autres associations nationales de collectivités, sur les dossiers de politique générale et sur la labellisation des projets au sein de la CMI et du COPRNM.

Innover en développant de nouveaux outils : s'adapter pour vivre en zone inondable le long des cours d'eau et des littoraux

✓ **Améliorer les connaissances**

Accompagner le déploiement de la **méthodologie d'analyse multicritères (AMC)**.

Capitaliser l'ensemble des connaissances sur le risque de **ruissellement**.

Dresser un **bilan évaluatif sur la politique de gestion des inondations en France, 10 ans après Xynthia et les inondations du Var de 2010**, les progrès accomplis et les chantiers à poursuivre voire à engager.

Améliorer l'accessibilité à l'information sur le risque inondation en travaillant aux outils et supports de partage et de mise en commun de données.

✓ **Sensibiliser les populations, les acteurs économiques et les professionnels de l'aménagement et participer à l'acquisition de comportement adapté des populations**

Proposer des **recommandations sur l'évolution des outils et des stratégies de sensibilisation**, afin de contribuer à une meilleure adaptation des comportements de la population et des parties prenantes avant, pendant et après l'inondation.

Tester à travers quelques sites pilotes la **notion de citoyen mobile « ambassadeur du risque »**, afin d'améliorer la culture du risque en France et en Europe. Favoriser le partage et la diffusion de la conscience du risque à travers les territoires par le biais du tourisme.

Lancer une réflexion sur le **rôle du paysage dans la perception du risque inondation**.

Proposer des **argumentaires à destination des professionnels de l'aménagement** pour les inviter à intégrer plus systématiquement la question du risque inondation dans la conception de leurs projets.

✓ **Planifier durablement tout en adaptant les territoires au changement climatique et en construisant les territoires de demain robustes et adaptés au risque inondation**

Développer un panel de solutions à bénéfices multiples :

- En travaillant sur des démarches expérimentales **couplant mesures de réduction de la vulnérabilité au risque inondation et mesures de rénovation énergétique.**
- En approfondissant le déploiement de solutions fondées sur la nature (SFN), dans le cadre de projets d'aménagement intégrant davantage l'eau et les risques d'inondation associés (notion de multifonctionnalité des aménagements, concept de «plus de nature en ville»), la France accueillant le Congrès mondial de la nature en 2020.

Sensibiliser les collectivités territoriales et les professionnels de l'aménagement, au **processus Build Back Better pour profiter de chacune des opérations de reconstruction et de renouvellement urbain, pour construire mieux et différemment**, participant ainsi à la réduction de la vulnérabilité progressive des territoires.

Accompagner les collectivités dans **l'élaboration de leurs documents d'urbanisme et de leurs autorisations d'urbanisme**, pour qu'elles intègrent davantage le risque d'inondation.

Accompagner les territoires littoraux aux réflexions concernant la recomposition spatiale.

✓ **Gérer la crise / Anticiper le retour à la normale du territoire**

Rédiger un guide sur l'anticipation et la planification de la phase de sortie de crise et de retour à la normale post-inondation.

Prendre part à des **exercices de gestion de crise sur les inondations.**

✓ **Stabiliser la prise de compétence GEMAPI**

Accompagner les collectivités territoriales dans la prise de **compétence GEMAPI** par l'échange de bonnes pratiques, la rédaction de documents pédagogiques, le retour d'expériences et la participation à des réunions et formations.

Valoriser les **bonnes pratiques issues de la gestion des milieux aquatiques** participant à une meilleure prévention des inondations.

Accompagner les collectivités dans leurs politiques locales

✓ Appuyer les actions pilotes portées localement par des collectivités dans la perspective des stratégies locales de gestion des risques et des programmes d'action de prévention des inondations

Accompagner la mise en œuvre des stratégies locales et des PAPI en tenant compte notamment des évolutions du dispositif PAPI liées au cahier des charges entré en vigueur au 1^{er} janvier 2018 (AMC, analyse environnementale...).

✓ Favoriser les échanges d'expériences entre acteurs opérationnels

Faire vivre des réseaux de capitalisation, de partage et de diffusion des bonnes pratiques en matière de gestion des inondations, par la mise en place d'une plateforme web cartographique des territoires intégrés dans le réseau SLGRI/PAPI. Développer et élargir leur audience, avec une attention particulière vers :

- Les collectivités et services de l'Etat porteurs des stratégies locales de gestion des risques
- Les porteurs de PAPI en cours et à venir, et leurs partenaires contractuels.

Collaborer avec l'UNDRR pour promouvoir des démarches globales et favoriser l'émergence de la notion de villes résilientes et de la réduction des catastrophes naturelles.

✓ Enrichir le centre de ressources au service des collectivités

A travers le site internet du CEPRI, la rédaction et la diffusion de notes sur les documents importants (rapports, décrets, circulaires) ainsi que la production et la diffusion de guides pédagogiques et rapports appliqués aux problématiques rencontrées par les collectivités territoriales.

Etudier la mise à jour de certains guides du CEPRI.

Structurer un réseau européen

✓ Organiser un réseau de bonnes pratiques entre acteurs européens

Entretenir et développer les collaborations initiées sur tous les thèmes de travail du CEPRI.

Rédiger des documents synthétiques compilant les bonnes pratiques repérées dans l'ensemble de l'Union Européenne.

Capitaliser les bonnes expériences en matière de coopération transfrontalière dans le domaine de la gestion du risque d'inondation.

Préparer l'organisation d'un prochain voyage d'étude.

✓ **Participer à des projets européens en cours**

Rédiger des **fiches synthétiques sur des opportunités de financements européens** à destination des membres du CEPRI.

Intégrer un ou plusieurs projets européens.

✓ **Suivre les travaux des institutions européennes sur la directive inondation et sur les questions de sécurité civile**

Participer au **Working group F de la Commission européenne** et au groupe de travail « **Community of users** ».

Suivre la mise en œuvre des projets européens en lien avec le risque inondation (H2020, Interreg...).

Proposer des formations adaptées aux besoins des collectivités territoriales

Permettre une meilleure appropriation des méthodologies exposées dans les guides du CEPRI et pour apporter aux représentants des collectivités territoriales des outils d'aide à la décision publique les plus adaptés à leur territoire.